

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LACROIX SAINTE FOY
Mercredi 18 décembre 2024

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. BLONDEL Jean-Luc	Sous-préfet de Muret	Présent
SIRACED PC	Mme MONTOLIN Stéphanie		Présente
SDIS	M. DUARTE Rémi		Présent
DREAL	M. CORTES Rémy	Adjoint au chef UID	Présent
DDETS			Excusée
DDT			Absent
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de Sainte Foy de Peyrolières	M. le Maire PORTE Véronique BRON Michel		Présent Présente Absent
Mairie de Cambernard	Monsieur le Maire Monsieur WOIRGARD Monsieur FOULQUIER		Absent Absent Absent
Conseil départemental 31	Sandrine BAYLAC Christian SANS		Absente Absent
Collège Riverains			
RIVE CROIX	LAVILLE Hélène	Titulaire	Absente
Sent Aure	Bruno LEY Thérèse ANDRE	Titulaire Suppléant	Absent Absente
FNE	Jean-Pierre HEGOBURU	Titulaire	Absent
Collège Exploitant			
LACROIX TOUS ARTIFICES Ste Foy	Mme LAGARDE Adeline Mme ACCOCE Claire	Chef d'établissement QSSE	Présente Présente
Collège Salariés			
LACROIX TOUS ARTIFICES Ste Foy			absents

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la CSS du 29 janvier 2024**
- 2) **Bilan d'activité de la société LACROIX**
- 3) **Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées**
- 4) **Sujets divers**

Ouverture de la séance à 9h40, sous la présidence de M. Jean-Luc Blondel, sous-préfet de Muret.

- 1) **Approbation du compte-rendu de la CSS du 29 janvier 2024**

Le compte-rendu de la CSS du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Bilan d'activité de la société LACROIX

La cheffe d'établissement de la société LACROIX présente l'actualité économique, ainsi que les actions réalisées pour la prévention des risques.

M. le sous-préfet souhaite connaître les raisons de l'instabilité de la chaîne d'approvisionnement en provenance de la Chine.

La cheffe d'établissement de la société LACROIX signale que toutes les usines chinoises ferment lors d'un incident et doivent obligatoirement se mettre aux normes avant la réouverture. Après le COVID, une seule ligne maritime subsiste. Elle précise que sur les 22 conteneurs attendus, seulement 8 ont été reçus par la société.

M. le sous-préfet demande si la société possède du stock.

La cheffe d'établissement précise que la société s'est approvisionnée en Europe, Portugal et Mali.

M. le sous-préfet souhaite savoir si la nouvelle réglementation va être plus contraignante.

La cheffe d'établissement de la société LACROIX répond par la positive. Elle précise qu'en 2022, un accident mortel a eu lieu à Cholet lors du feu d'artifice. Des répercussions post-Cholet peuvent être attendues. À la suite de l'accident, de nombreux contrôles ont été réalisés.

Concernant l'accidentologie, aucun incident ou accident d'origine ou à conséquence pyrotechnique n'a été recensé sur le site. Un accident du taravil avec arrêt est à noter.

Depuis 2017, 8 salariés ont été embauchés en CDI, suite au contrat Garonne Emploi. Les formations réalisées dans l'entreprise sont détaillées.

L'inspection de la DREAL a été réalisée en mai 2024. Les Études de Sécurité au Travail (EST) couvrant les activités pyrotechniques ont été approuvées par l'IPE et la DREETS. La révision quinquennale de l'étude des dangers a confirmé qu'aucune modification ne remet en cause les conclusions de la précédente étude. La société réalise des audits dans les locaux pyrotechniques, à minima tous les 15 jours.

Le bilan des déchets est légèrement en hausse. De nouvelles actions sont mises en place : accentuer le tri des fils de cuivre pour la revalorisation, ajout de contenant de tri plastique / carton / aluminium sur les zones de vie et ajout d'un contenant pour recycler les mégots en mobilier urbain.

Le sous-préfet aimerait savoir quel est le prestataire auquel il est fait appel pour le traitement des déchets dangereux.

La société SARP Industrie est mentionnée par la cheffe d'établissement.

Pour l'année 2024, 17 sessions de tir ont eu lieu, dont 3 de nuit. Il est précisé que le catalogue est entièrement dématérialisé et l'ensemble des produits est consultable en ligne.

La représentante de SIRACEP PC souhaite savoir si les tirs de nuit font l'objet d'une communication préalable.

La cheffe d'établissement répond par la positive et précise que les tirs de jours font également l'objet d'une communication.

Le bilan carbone et les actions environnementales sont présentés. Le bilan carbone sera réactualisé en 2025.

Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques est présenté, ainsi que le programme des investissements liés.

La présentation du projet « nouveaux bureaux » est réalisée.

M. le sous-préfet souhaite connaître les perspectives de 2025.

La cheffe d'établissement se dit prudente quant aux répercussions de l'accident de Cholet et de la nouvelle réglementation. L'évolution de la profession dépendra de certains paramètres. Concernant l'export, la société signale la récupération du festival d'Abou Dabi, . Elle a, également, comme nouveau client, l'hôtel Atlantis à Dubaï. L'export reste extrêmement fragile et la société cherche à se développer sur l'Arabie Saoudite.

3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées

L'inspecteur de la DREAL présente la visite d'inspection du 22 mai 2024, ayant pour thème la réalisation d'un exercice POI de manière inopiné, dans le cadre d'une action régionale. Aucune non-conformité au référentiel contrôlé n'est ressortie lors de la visite d'inspection. Quelques pistes de progrès ont été formulées. Le scénario correspondait à l'incendie d'un bâtiment.

Il est précisé que la révision du POI va inclure les exigences post-Lubrizol relatives à l'identification des substances toxiques susceptibles d'être présentes dans les fumées d'incendie. Le site doit contractualiser avec des prestataires extérieurs, afin d'être en mesure de réaliser les premiers prélèvements environnementaux. En cas d'accident majeur

4) Sujets divers

M. le sous-préfet demande quelle est la date du prochain exercice PPI.

La représentante de SIRACEP PC répond que l'exercice PPI sera réalisé en 2026. Quant à la révision du PPI, celle-ci a été réalisée en mai 2024.

Il est précisé par le représentant du SDIS que l'exercice PPI de l'année passée s'est bien déroulé. Quelques axes d'amélioration avaient été formulés.

Le maire de Sainte Foy de Peyrolières signale qu'à l'occasion de cet exercice, qu'une réunion a été organisée avec les administrés et l'entreprise Lacroix, afin de réaliser une présentation du site ainsi que du POI, PPI et DICRIM. Une visite du site a été effectuée. Il souhaite que ce type de réunion soit renouvelée tous les trois ans. Il précise avoir une très bonne relation avec l'entreprise.

M. le sous-préfet demande si les panneaux photovoltaïques qui doivent être implantés autour du site vont permettre une autoconsommation du site.

La cheffe d'établissement de la société LACROIX répond par la négative et précise que cette installation sera raccordée à la ville de Fontenilles. La mise en service devrait être réalisée début 2027.

M. le sous-préfet souhaite savoir si la société a connu des tentatives d'intrusion.

La cheffe d'établissement de la société LACROIX répond par la négative.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour les échanges.

La séance est levée à 10h22.

Monsieur le sous-préfet

Jean-Luc BLONDEL